

Syndicat intercommunal de la collecte et du traitement des ordures ménagères de la
région d'Auneau

RAPPORT ANNUEL SUR LE PRIX ET LA QUALITÉ DU SERVICE PUBLIC D'ÉLIMINATION DES DÉCHETS

ANNEE 2019

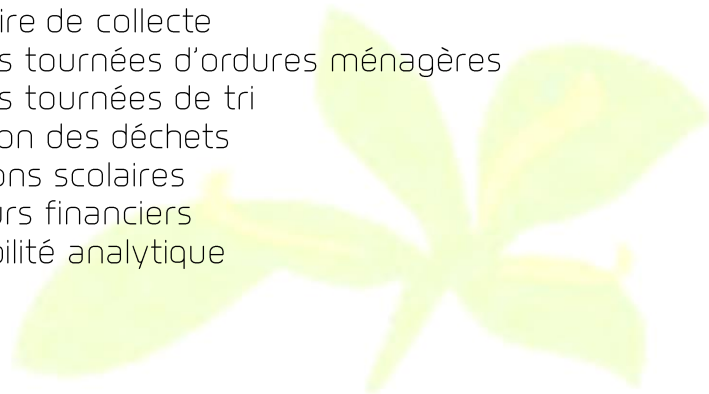


SICTOM de la Région d'Auneau
4 rue de la République
28150 OUARVILLE

02 37 22 17 37
contact@sictom-region-auneau.com
www.sictom-region-auneau.com

Sommaire

1. Préambule
2. Carte du territoire
3. Organisation du syndicat
4. Collecte des déchets : présentation des flux
5. Collecte des déchets : tonnages collectés
6. Collecte des déchets : tonnage des déchèteries
7. Caractérisations
8. TEOMI, explications et tarifs
9. SITREVA
10. Sites de traitement
11. Prestataire de collecte
12. Carte des tournées d'ordures ménagères
13. Carte des tournées de tri
14. Prévention des déchets
15. Animations scolaires
16. Indicateurs financiers
17. Comptabilité analytique



SICTOM
Région d'Auneau

Juin 2020

Directeur de publication : Jean-Louis BAUDRON, Président

Réalisation et impression : SICTOM de la Région d'Auneau

Crédits photos : SICTOM de la Région d'Auneau, SITREVA

Préambule

Le SICTOM de la Région d'Auneau a été créé par délibération en date du 6 octobre 1972. Il a pour compétence la collecte et le traitement des ordures ménagères.

Le document retrace les évènements de l'année 2019.

Il expose le territoire et les communes membres ; l'organisation du syndicat : élus et personnel ; les collectes : fonctionnement et suivi ; les centres de traitement des déchets. Un point est fait sur les actions de communication. Le bilan financier 2019 est détaillé à la fin du document.

Ce rapport est adressé aux adhérents.

Il est mis à disposition des habitants dans ces collectivités et téléchargeable sur le site internet.

L'essentiel de 2019

Modification du forfait de la TEOMI

Au 1^{er} janvier 2019, le forfait du bac d'ordures ménagères a été abaissé à 20 levées. Cette décision a été prise suite à une étude sur le nombre de levées effectuées par les habitants (en moyenne 20 à 23 levées par habitants). Souhaitant encourager les habitants à réduire leur production d'ordures ménagères, les élus ont voté à l'unanimité le passage du forfait de 26 à 20 levées au 1^{er} janvier 2019.

Suppression des marche-arrières

Suite à un contrôle, SEPUR a demandé au syndicat de travailler ensemble sur la suppression des marche-arrières, pour la sécurité des agents et des habitants.

Episode de neige

Fin janvier 2019, la neige a perturbé la circulation, entraînant la suppression de certaines collectes.



Population

38 100 habitants
(source INSEE : population de 2016, applicable au 1^{er} janvier 2019)

Eco-organisme ECO-DDS

Ce dernier a perdu son agrément de l'Etat lui permettant de recycler les déchets dangereux des ménages (peinture, solvant...). SITREVA a été contraint de suspendre la collecte dans ses déchèteries pendant plusieurs mois.

Carte

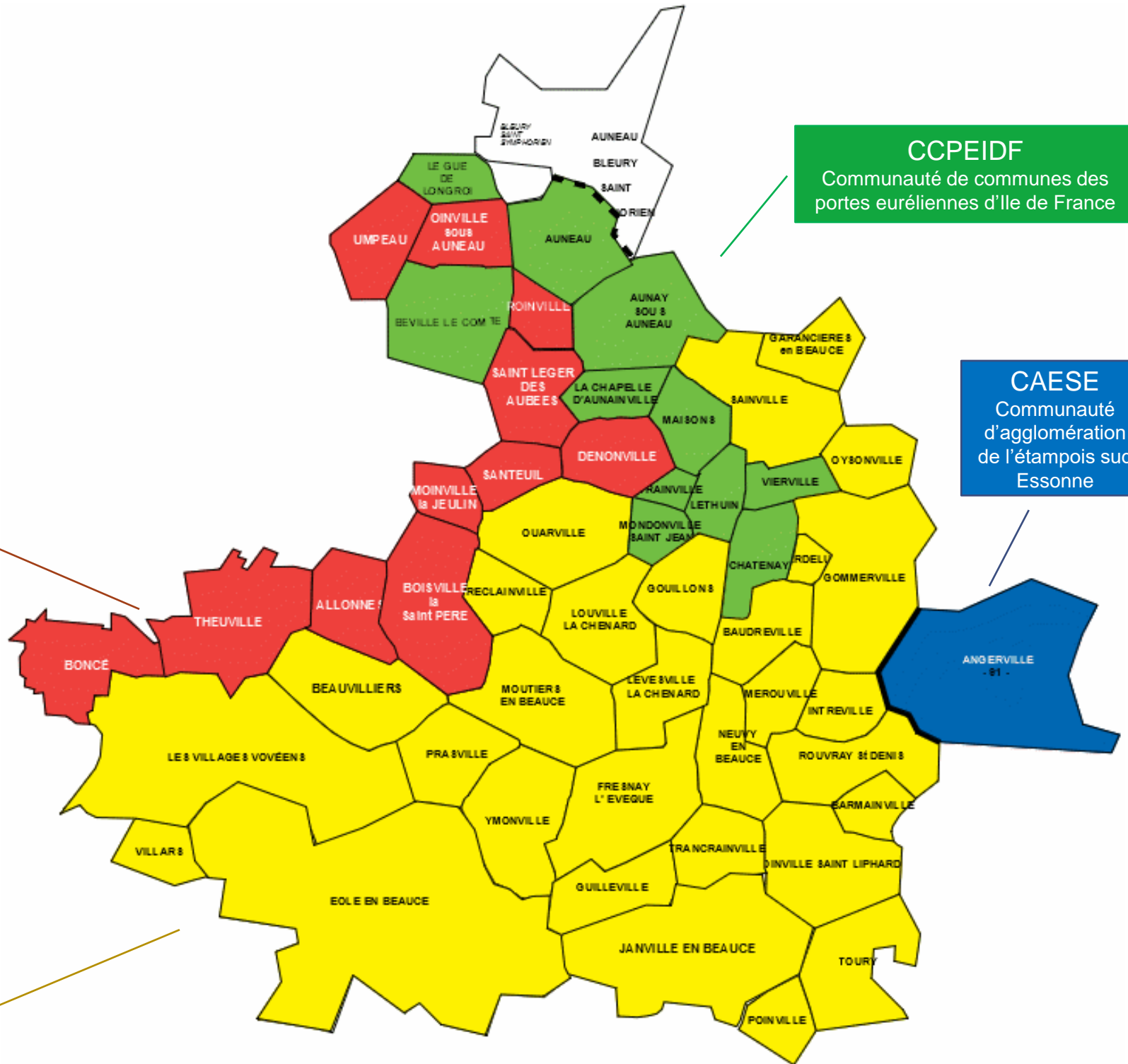
Territoire du SICTOM de la
d'Auneau au 1er janvier 2019

Chartres Métropole

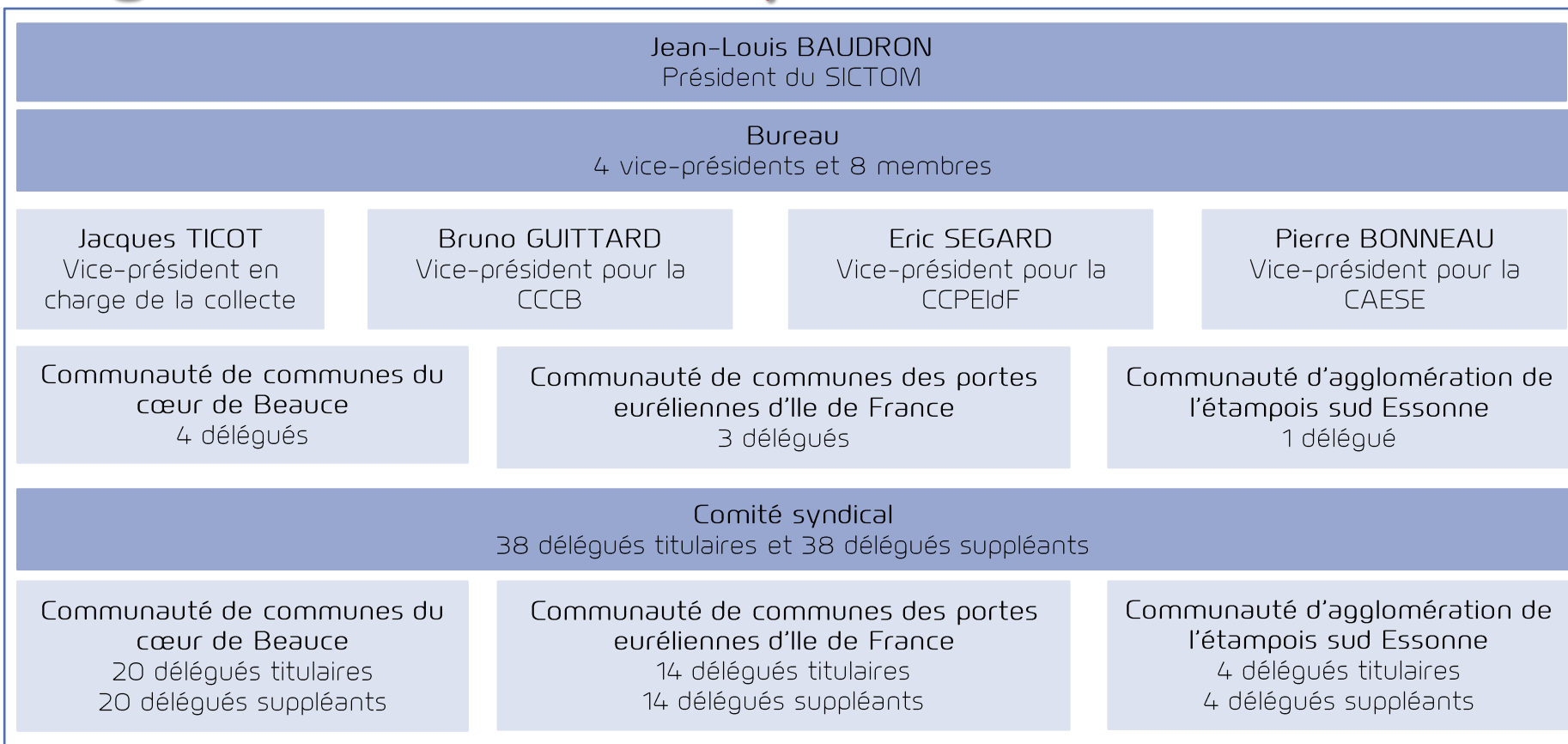
CCPEIDF
Communauté de communes des
portes euréliennes d'Ile de France

CAESE
Communauté
d'agglomération
de l'étampois sud
Essonne

CCCB
Communauté de communes du
cœur de beauce



Organisation du syndicat



Organe délibérant



Organe administratif et technique

Le comité syndical s'est réuni 4 fois en 2019 afin de décider et délibérer des orientations du SICTOM. Le débat d'orientation budgétaire, le budget, les tarifs de la TEOMI et de la redevance spéciale, le rapport d'activité et les exonérations sont les thématiques qui rythment tous les ans les réunions du comité syndical.

La composition du personnel a évolué : Mathilde MELAINE a quitté le syndicat, ses fonctions ont été reprises par Mélanie HANSSE ; au 1^{er} juin, Vincent AUGE est parti en détachement, il a été remplacé par Camille PERIER.

Collecte des déchets



Les habitations sont dotées de poubelles d'ordures ménagères et de tri, et de bornes enterrées pour un immeuble à Angerville. Les bacs sont collectés en porte à porte, sauf quelques cas exceptionnels, par exemple les voiries en impasse, nécessitant la création de points de collecte. Le verre est collecté dans des bornes, en point d'apport volontaire.

Les bacs doivent être sortis la veille au soir de la collecte pour les ordures ménagères et au plus tard à 10h00 le matin de la collecte du tri.

Le verre

Les 175 bornes à verre sont vidées les jeudis et vendredis, exceptionnellement les samedis. 1 14642 tonnes de verre ont été collectés en 2019.

Le tri

La collecte des emballages - journaux/magazines s'effectue en porte à porte, grâce aux bacs jaunes, correspondant aux nouveaux codes couleurs nationaux, ou de couleur bleu, voire vert et bleu pour les plus anciens bacs encore en service.

Cette collecte a lieu tous les quinze jours.

Les consignes de tri sont à respecter. En cas de déchets non recyclables, le bac est refusé à la collecte.

En 2019, 1 962 tonnes de déchets recyclables ont été collectées. 363 bacs de tri ont été distribués et 97 ont été repris (changement de volume, bac cassé)

Les ordures ménagères

Les habitations du syndicat sont dotées de bacs marron pucés depuis 2012. La collecte des ordures ménagères a lieu une fois par semaine.

Ces bacs sont distribués à la demande des habitants, via une fiche à remplir, pour un changement de volume, un bac cassé ou volé.

Depuis le 1^{er} janvier 2013, les déchets présentés hors des bacs ne sont pas collectés.

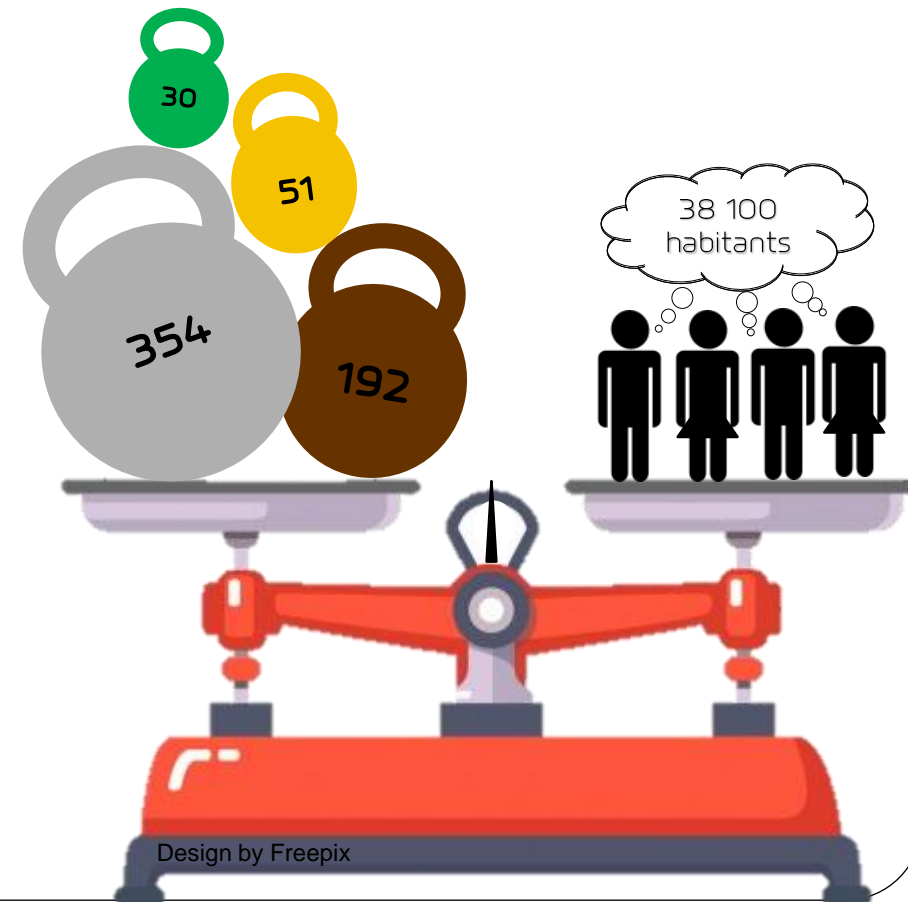
En 2019, 7 328.66 tonnes d'ordures ménagères ont été collectées.

Les déchèteries

Les déchèteries sont gérées par SITREVA. Cinq déchèteries sont ouvertes sur le territoire du syndicat : ANGERVILLE, JANVILLE, OUARVILLE, ROINVILLE et VOVES.

En 2019, 13 500.28 tonnes de déchets ont été déposées en déchèteries.

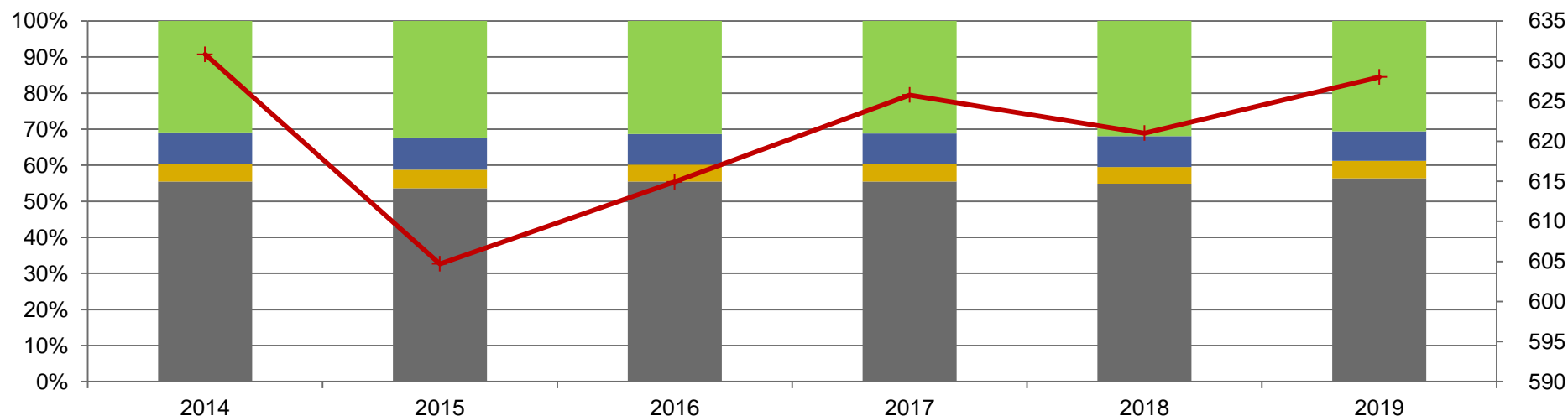
Quantité de déchets produits par an par habitants en 2019 (exprimé en kg)



Collecte des déchets



Evolution des tonnages collectés et du tonnage par habitant depuis 2014



| | 2014 | 2015 | 2016 | 2017 | 2018 | 2019 |
|-----------------------|------------------|------------------|------------------|------------------|------------------|------------------|
| Déchèteries (t) | 12 803,92 | 11 850,40 | 12 718,975 | 12 960,90 | 12 708,07 | 13 500.28 |
| Verre (t) | 1 127,70 | 1 138,54 | 1 078,55 | 1 127,46 | 1 070,36 | 1 146.42 |
| Sélectif (t) | 2 008,36 | 1 974,86 | 1 938,76 | 1 983,58 | 1 985,36 | 1 992.00 |
| Ordures ménagères (t) | 7 130,06 | 7 150,56 | 7 188,44 | 7 291,18 | 7 394,94 | 7 328.66 |
| Total (t) | 23 070,04 | 22 114,36 | 22 923,20 | 23 327,40 | 23 158,73 | 23 937.35 |

| | | | | | | |
|------------------------|--------|--------|--------|--------|--------|--------|
| Population | 36 571 | 36 571 | 37 278 | 37 278 | 37 278 | 38 100 |
| kg par an par habitant | 631 | 604,7 | 614,93 | 626 | 621 | 628 |

Les tonnages collectés ont augmenté de 3% par rapport à l'année dernière :

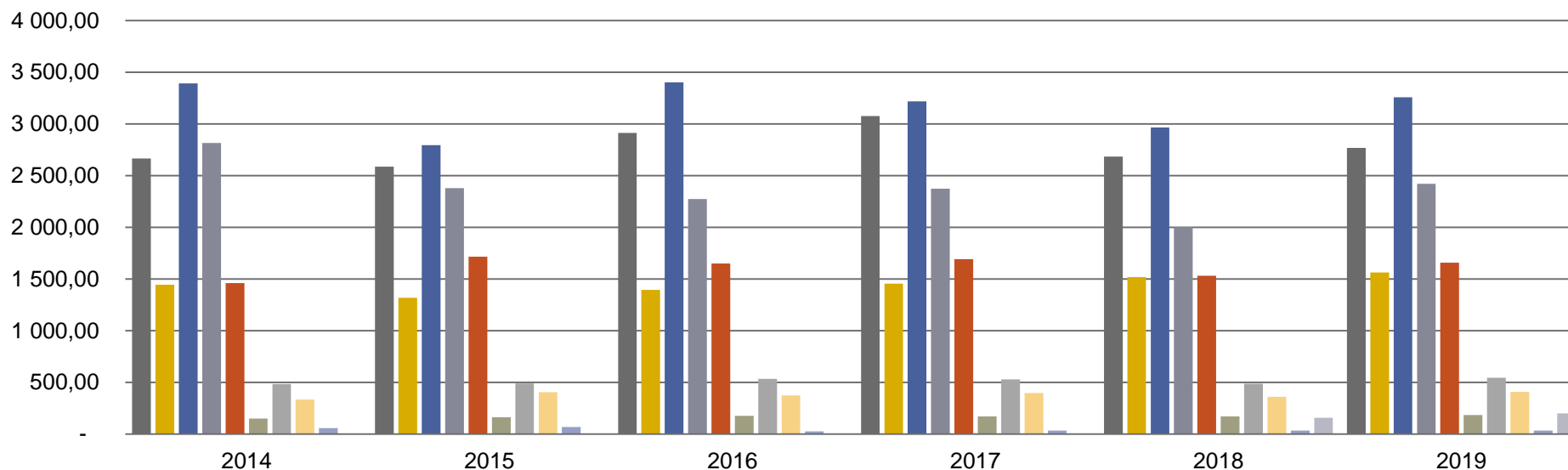
- +6 % pour les apports en déchèteries,
- +7 % pour la collecte du verre,
- -1% pour la collecte sélective,
- La tendance s'inverse pour les ordures ménagères dont les tonnages sont en baisse de 1%.

En plus des déchets collectés par le syndicat, il y a les points d'apport volontaire pour les textiles, linges et vêtements. 170.62 T de textiles ont été collectés par Le Relais et le Secours Catholique en 2018.

Collecte des déchets



Tonnages et fréquentation des déchèteries depuis 2014



| | | | | | | |
|---------------------|------------------|-----------------|------------------|------------------|------------------|----------------------------|
| Tout-venants (t) | 2 666,06 | 2 586,28 | 2 913,31 | 3 075,17 | 2 682,97 | 2 768,92 |
| Bois (t) | 1 444,38 | 1 316,8 | 1 394,36 | 1 453,70 | 1 518,40 | 1 561,40 |
| Déchets verts (t) | 3 391,75 | 2 794,4 | 3 400,59 | 3 218,79 | 2 963,94 | 3 256,92 |
| Gravats propres (t) | 2 814,74 | 2 379,65 | 2 272,51 | 2 373,40 | 2 001,56 | 2 421,72 |
| Gravats à trier (t) | 1 459,64 | 1 715,27 | 1 650,14 | 1 692,76 | 1 530,12 | 1 657,48 |
| Cartons (t) | 150,42 | 162,48 | 175,12 | 171,24 | 170,96 | 184,98 |
| Métaux (t) | 484,46 | 489,28 | 534,92 | 528,26 | 486,64 | 544,42 |
| DEEE (t) | 335,16 | 405,94 | 373,76 | 397,87 | 361,35 | 406,36 |
| DDS (t) | 57,31 | 67,44 | 25,04 | 34,49 | 34,79 | 33,94 |
| Mobilier (t) | - | - | - | - | 158,12 | 200,96 |
| Total (t) | 12 803,92 | 11 850,4 | 12 739,75 | 12 945,28 | 12 708,07 | 13 500,28 |
| Nombre de visites | 122 054 | 114 647 | 123 134 | 119 256 | 107 557 | *non transmis par SITREVA* |

Caractérisations

Analyse du contenu de la poubelle de tri



0.1% « Déchets à déposer en déchèterie »

0,2% « Vêtements, chaussures »

0,4% « Verre »

13.5% « Ordures ménagères »

6% « Emballages en métal »

14% « Bouteilles et flacons plastique »

29.5 % « Emballages en carton, briques alimentaires »

32% « Journaux, magazines »



L'image ci-contre représente, en moyenne, la typologie des déchets jetés dans la poubelle de tri. Ces données sont obtenues grâce aux caractérisations effectuées chaque semaine.

Sur 31 caractérisations faites en 2019, les bacs de tri contiennent plus de 14% de déchets non recyclables. La qualité du tri s'est dégradée par rapport à l'année précédente (12.31% en 2018).

Le pourcentage de journaux - magazines - briques alimentaires - emballages carton continue de baisser pour le seconde année (-5 points). Cette diminution pourrait être expliquée par l'installation par des écoles de benne à papier PAPREC, en vue de financer des projets scolaires ou leur participation au Téléthon, grâce à la collecte et la vente de papier des particuliers.

La quantité d'ordures ménagères dans la poubelle de tri augmente de 2%.

Environ 650 bacs ont été refusés en 2019 en raison d'un tri non conforme.

Podium des types de refus (suite au contrôle des bacs avant collecte)



TEOMI - Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères Incitative

Evolution du forfait au 1^{er} janvier 2019

Le forfait du bac d'ordures ménagères a été abaissé à 20 levées. Ce forfait sera facturé sur la taxe foncière 2020.

Explication du calcul de la TEOMI, sur une taxe foncière

TEOMI 2019, portant sur les levées de 2018 :

Partie fixe

Les taux ont été votés par le comité syndical le 3 avril 2018.

Le taux de la partie fixe est 9,06% pour Angerville et Germignonville et 11,33 % pour toutes les autres communes.

Partie incitative

La partie incitative comprend un forfait de 2 levées de la poubelle d'ordures ménagères, ensuite le coût est à la levée supplémentaire :

- Bac de 120L : 62€
+ 2€ la levée supplémentaire
- Bac de 240L : 114€
+ 4€ la levée supplémentaire
- Bac de 660L : 296€
+ 11€ la levée supplémentaire

Consultation des données

Les habitants peuvent suivre les levées de leurs poubelles d'ordures ménagères en se connectant sur le site internet du SICTOM (www.sictom-region-auneau.com), dans l'onglet « consulter les levées » avec le numéro du bac ou le numéro d'invariant (sans la lettre) qui se trouve sur la taxe d'habitation.

TAXES FONCIÈRES 2015 - DÉTAIL DU CALCUL DES COTISATIONS
Département : 280 EURE-ET-LOIR Commune : 422 A VOVES

| | Commune | Syndicats de communes | Inter communalité | Département | Taxes spéciales ① | Taxe ordures ménagères ② | Taxe GEMAPI ③ | Total des cotisations |
|--|------------------|-----------------------|-------------------|-------------|-------------------|---|---------------|-----------------------|
| Taux 2014 | 25,61 % | % | 0,715 % | 20,22 % | % | 10,54 % | % | |
| Taux 2015 | 25,87 % | % | 0,751 % | 20,22 % | % | 11,20 % | % | |
| Propriétés bâties | Adresse Base | | | | | | | |
| | Cotisation | 467 | 467 | 467 | | 467 | | |
| | | 121 | 4 | 94 | | 111 | | |
| | | | | | | | | |
| | Adresse Base | | | | | | | |
| | Cotisation | | | | | | | |
| | Cotisations | | | | | | | |
| | 2014 | | | | | | | |
| | 2015 | 121 | 4 | 94 | | 111 | | |
| | Variation en % ④ | % | % | % | % | % | % | |
| La taxe ordures ménagères comprend une part incitative de 59€ Tout ou partie de vos locaux d'habitation est exonéré durant deux ans de taxe foncière sur les parts départementale, communale et intercommunale. | | | | | | Frais de gestion de la fiscalité directe locale ⑦ | | |
| | | | | | | Dégrèvement « Habitation principale » ⑧ | | |
| | | | | | | Dégrèvement JA « Etat » ⑨ | | |
| | | | | | | Dégrèvements JA « collectivités » ⑩ | | |
| Références administratives : // | | | | | | Montant de votre impôt : | | |

Le calcul de la TEOMI est le suivant :
 $\text{Base} \times \text{taux} + \text{partie incitative} = \text{montant de la TEOMI}$
 Soit, pour l'exemple ci-dessus : $467 \times 11,20 \% + 59 \text{ €} = 111 \text{ €}$

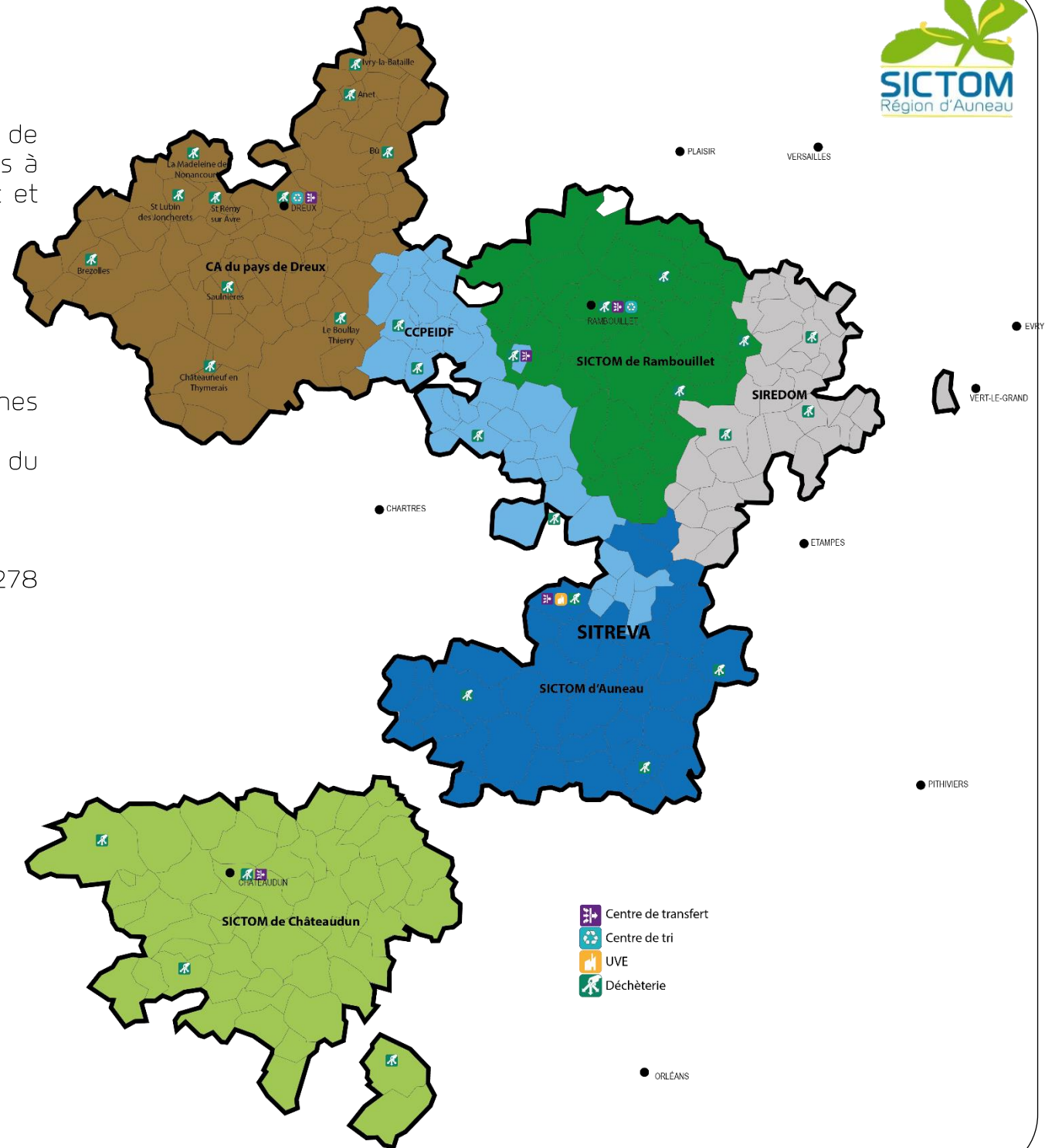
SITREVA

La compétence concernant toutes les activités de traitement des déchets a été confiée par 6 structures à SITREVA (Syndicat Intercommunal pour le Traitement et la Valorisation), situé à Rambouillet.

Ces 6 syndicats primaires sont :

- SICTOM de Châteaudun
- SICTOM de la Région d'Auneau
- SICTOM de Rambouillet
- Communauté de Communes des Portes Euréliennes d'Île de France
- SIREDOM (en lieu et place de l'ex-SICTOM du Hurepoix)
- Communauté d'Agglomération du Pays de Dreux*

SITREVA s'étend désormais sur 3 223 Km², 278 communes et plus de 390 000 habitants.



**Depuis le 1er janvier 2019, SITREVA gère les déchèteries et traite les déchets ménagers, à l'exception des emballages de l'Agglo du Pays de Dreux, dans le cadre d'une convention qui préfigure une adhésion complète de la CA à SITREVA à compter du 1er janvier 2020.*

L'adhésion de la CA de Dreux à SITREVA se déroule en deux phases. La première en 2019, sous la forme d'une convention qui permet à SITREVA de traiter les ordures ménagères dans son usine d'Ouarville et d'exploiter en régie 4 des 11 déchèteries. La deuxième phase en 2020 consistera en l'adhésion totale pour le traitement, le transport, le transfert de tous les déchets et l'exploitation de toutes les déchèteries.

Sites de traitement des déchets

Les sites de traitement des déchets sont gérés par SITREVA, en délégation de service public ou en régie.

L'usine d'incinération

L'usine d'Incinération d'OUARVILLE traite les déchets ménagers et assimilés (*ordures ménagères, déchets industriels banals, encombrants non valorisables, refus de tri*). Elle est exploitée en délégation de service public par la société VALORYELE. La procédure de renouvellement de la DSP s'est tenue courant de l'année pour une prise d'effet au 1^{er} février 2020.

En 2019, l'usine a incinéré 127 637.93 T de déchets (84 916.72 T en provenance de SITREVA), qui sont valorisés à :

- 78 % en énergie
- 20% en matière (mâchefers)
- 2% en REFIOM (résidu d'épuration des fumées d'incinération des ordures ménagères)

La production électrique s'élève à 62 590MWh.

Le centre de tri

Le centre de tri de RAMBOUILLET optimise la valorisation des déchets en séparant les emballages ménagers par matière.

Il est géré dans le cadre de la « délégation de service public » par la société SETRI.

En 2019, 11 691 T de déchets ont été triés par le centre de tri.



Usine d'incinération © Franck BADAIRE - 2013



Centre de tri © SITREVA

Prestataire de collecte



Maître d'œuvre en solutions de propreté



SEPUR

Le marché de collecte a débuté le 10 novembre 2017 pour :

- la collecte des ordures ménagères, emballages-journaux magazines et verre.
- la livraison des bacs d'ordures ménagères et sélectifs.

Ce marché a été signé pour une durée de 5 ans et peut être renouvelé deux fois pour une période d'un an.

Deux avenants à ce marché ont été conclus :

- révision du nombre de benne de collectes
- collecte des communes ayant intégrées Chartres Métropole jusqu'au 31 décembre 2019.

Un dépôt a été aménagé à Maisons (28) pour le personnel, les bennes de collectes et le stock de bacs.



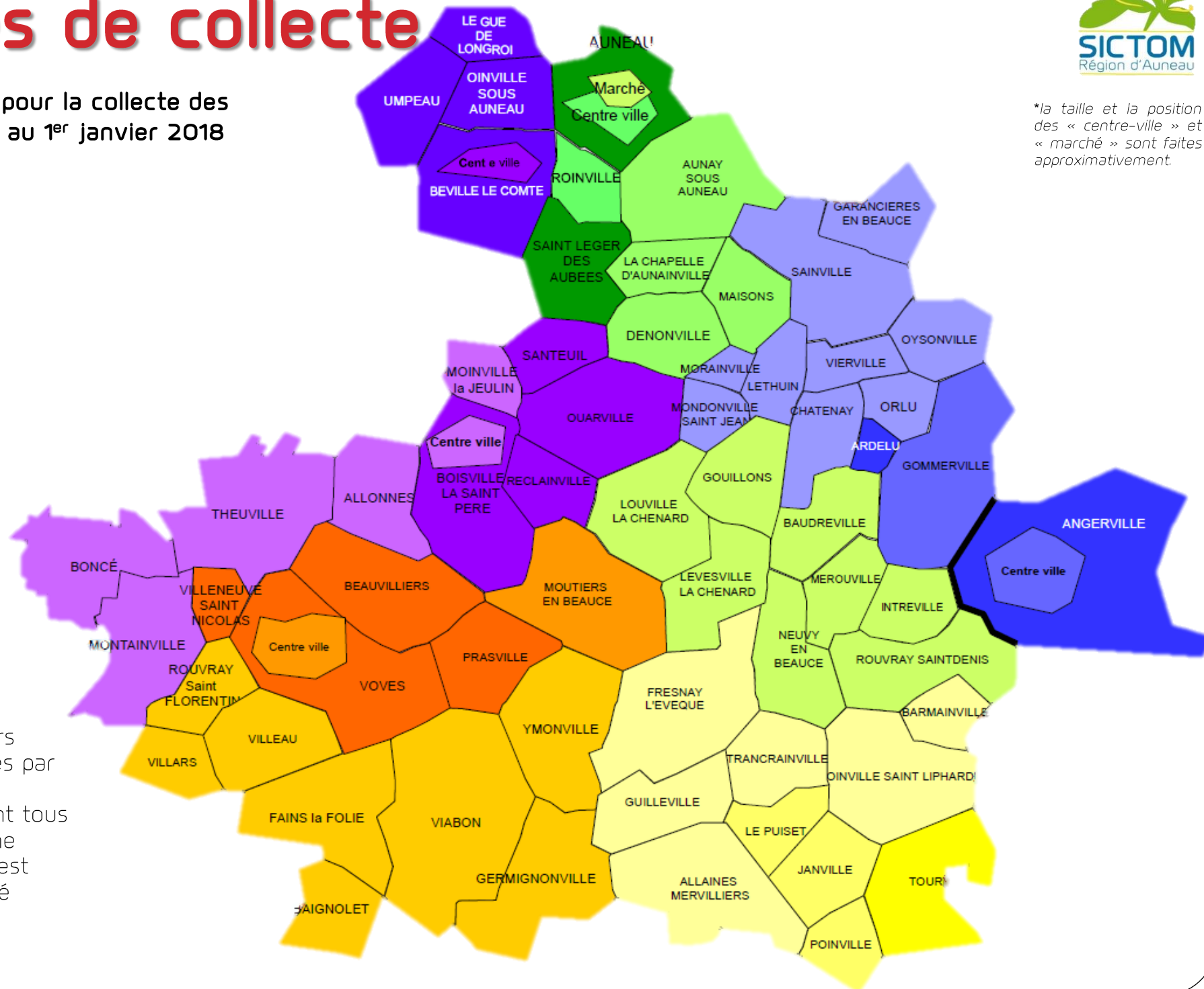
En chiffres ...

- 150 251 km parcourus en 2019 (87 724 km pour la collecte des ordures ménagères, 44 891 km pour la collecte sélective et 17636 km pour la collecte du verre).
- 114 283.2 litres de carburant consommés.
- 4 bennes de collectes sillonnent le territoire tous les jours :
 - o Lundi : 3 camions le matin et 2 camions l'après-midi.
 - o Mardi : 3 camions le matin et 2 camions l'après-midi.
 - o Mercredi : 4 camions le matin et 1 camion l'après-midi.
 - o Jeudi : 3 camions le matin et 2 camions l'après-midi + collecte du verre.
 - o Vendredi : 4 camions le matin et 1 camion l'après-midi + collecte du verre.
- Le personnel, sur le terrain tous les jours, est composé de :
 - o 9 agents « roulants » (*personnel dans les camions*), dont un intérimaire. Dans chaque benne, il y a 2 agents. Le matin, afin de réduire la pénibilité du travail, les deux agents sont ripeurs et chauffeurs, ce qui permet de changer de poste pendant la tournée de collecte.
 - o 2 chefs d'équipe en charge du suivi de collecte, livraison des bacs et réclamations.

Tournées de collecte

Carte des tournées pour la collecte des ordures ménagères au 1^{er} janvier 2018

**la taille et la position des « centre-ville » et « marché » sont faites approximativement.*



Les camaïeux de couleurs représentent les tournées par camion par jour. Les trois bennes tournent tous les jours. Le vendredi, une collecte supplémentaire est organisée pour le marché d'Auneau.

Tournées de collecte

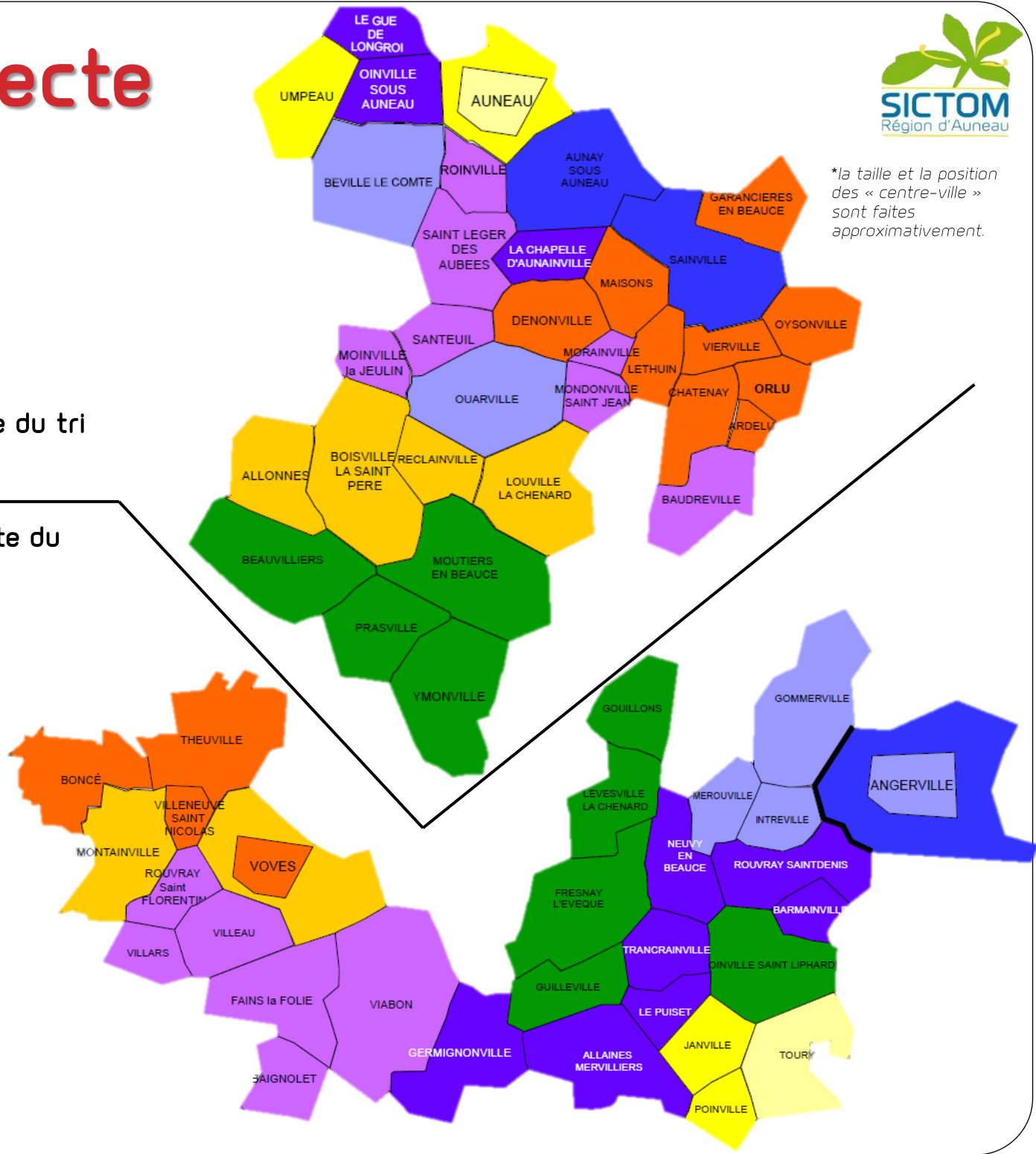


**la taille et la position des « centre-ville » sont faites approximativement.*

- Lundi
- Mardi
- Mercredi
- Jeudi
- Vendredi

Carte des tournées pour la collecte du tri des semaines paires

Carte des tournées pour la collecte du tri des semaines impaires



Les camaïeux de couleurs représentent les tournées par camion par jour.

Prévention des déchets

2019 : 3^{ème} et dernière année du CODEC

Un CODEC (Contrat Objectif Déchet Economie Circulaire) a été signé en 2016 pour une durée de 3 ans.

Les principaux objectifs sont :

- réduire de 3% les déchets ménagers et assimilés,
- valoriser en matière ou en énergie plus de 90% des déchets ménagers et assimilés,
- sensibiliser à la réduction des déchets et labelliser 100 entreprises, en partenariat avec la Chambre des Métiers et de l'Artisanat,
- aider 50% des collectivités adhérentes à mettre en place une politique d'éco-exemplarité en matière de déchet,
- aider 60% des écoles primaires, collèges et maisons de retraite à mettre en place le compostage.

Les actions réalisées en 2019

Les « ECO-DEFIS »

Le syndicat et la CMA ont terminé la prospection auprès des entreprises sur le secteur de Béville-le-comte, Theuville et Voves.

Au total, ce sont 16 entreprises qui se sont engagées dans la démarche en 2019.

Les deux partenaires retourneront voir ces entreprises en 2020 afin de faire un bilan sur leurs engagements. Un comité de labélisation sera ensuite organisé.

Le gaspillage alimentaire

Le collège d'Auneau et l'école primaire de Voves poursuivent leurs actions sur le gaspillage alimentaire.

Actions sur le compostage dans les écoles

Suite aux animations scolaires, un composteur a été installé à l'école de Béville-le-comte, qui composte une partie de ses déchets de cantine. Près de 4Kg de déchets sont compostés par jour.

Communication

Sensibilisation dans les écoles

Pour les primaires.

Chaque année, le SICTOM propose ses services pour des animations sur les thématiques du tri des déchets, du recyclage (651 enfants sensibilisés) et du compostage (80 enfants sensibilisés). Il est également proposé de visiter les sites de traitement : 5 classes ont visité l'usine d'incinération (154 enfants) et 13 classes ont visité le centre de tri (319 enfants).

Pour les maternelles.

Cette année, c'est l'école de Denonville qui a fait la demande d'animation sur le tri et le recyclage des déchets pour ses classes de maternelles. Cette animation s'articule autour d'une histoire sur la recherche d'un trésor : des déchets qui se transforment en de nouveaux objets.

Évènements extérieurs.

Portes ouvertes

Pour la dernière année, SITREVA a ouvert ses portes au public pour la visite du centre de tri . Le syndicat participe à l'animation de cette journée en mettant à disposition un agent. 191 personnes ont visité l'usine, dont 12 du SICTOM RA.

Prêt de l'exposition.

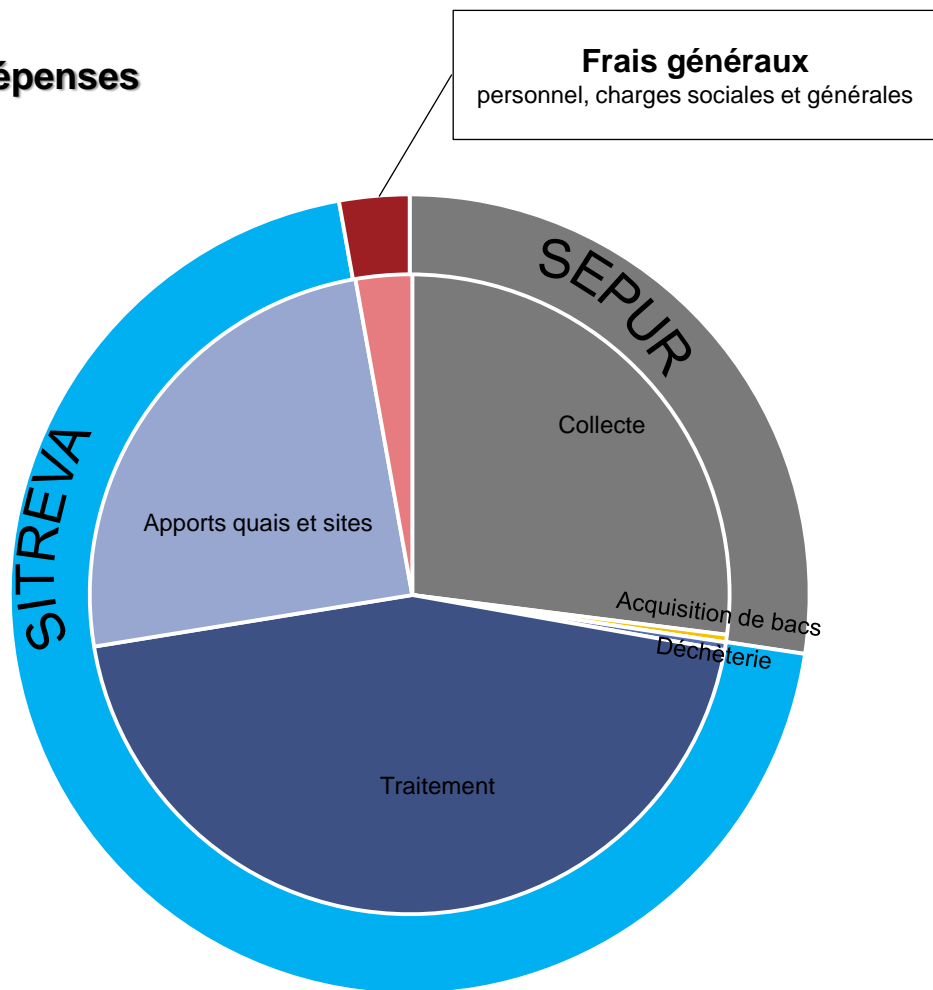
L'exposition du syndicat a été prêtée à l'association Aux filles de l'eau, à AUNEAU et au CMEJ de Voves dans le cadre de l'opération Nettoyons la nature.



Indicateurs financiers

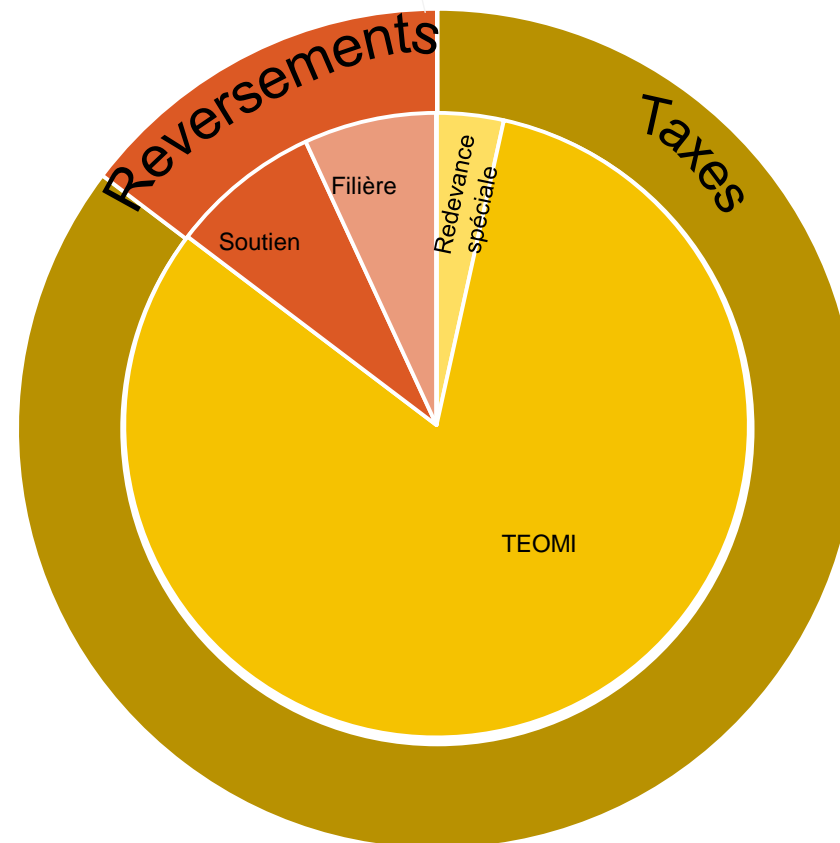
Les graphiques ci-dessous présentent la répartition des principales dépenses et recettes du syndicat pour l'année 2019.

Dépenses



Régie
Vente des composteurs et sacs
rouge

Recettes



Comptabilité analytique

Affectation du résultats en 2019

RI 001 - Excédent d'investissement 2019 : 105 704.25 €
RFO02 - Excédent de fonctionnement 2019 : 144 794.56 €

| | Fonctionnement | Investissement |
|----------------------------------|----------------|----------------|
| Recettes 2019 | 5 648 868.58 € | 38 564.23 € |
| Dépenses 2019 | 5 654 109.15 € | 21 001.32 € |
| Résultat brut de l'exercice 2019 | -5 240.57 € | 17 562.91 € |
| Excédent reporté 2018 (RF 002) | 155 035.13 € | |
| Excédent reporté 2018 (RI 001) | | 88 141.34 € |
| Solde 2019 | 144 794.56 € | 105 704.25 € |

Détail des principales dépenses et recettes en 2019

| Section | Titre | Détails | Détails | Montants |
|----------|--|------------------------------------|--|----------------|
| Dépenses | SEPUR | collecte | Décembre 2018 à décembre 2019 | 1 538 500.41 € |
| | | acquisitions bacs de tri | Décembre 2018 à novembre 2019 | 20 180.28 € |
| | SITREVA | Traitement | Octobre 2018 à octobre 2019 | 2 711 892.02 € |
| | | apports quais et sites | Novembre 2018 à septembre 2019 | 1 197 911.91 € |
| Frais | personnel, charges sociales et générales | 2019 | 124 839.14 € | |
| Recettes | Taxes | redevance spéciale | 2019 | 189 602.94 € |
| | | TEOMI | 2019 | 4 762 116.56 € |
| | Reversement | Soutien (subventions) | CITEO solde 2018 + 1T+2T+3T 2019 | 322 425.30 € |
| | | Filière (vente) | 3T 2018 + solde 2018 + 1T+2T 2019 | 248 185.30 € |
| | | Déchèterie | Fréquentation artisans + entre syndicats | 50 472.54 € |
| | Régie | Vente de sacs rouge et composteurs | 2019 | 1 064 € |



SICTOM de la Région d'Auneau
4 rue de la République
28150 OUARVILLE

02 37 22 17 37
contact@sictom-region-auneau.com
www.sictom-region-auneau.com